

Elus en exercice	16
Quorum	9
Présents	14
Procurations	2
Votants	16

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Novembre 2024

Convocation du 4 novembre 2024

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 4 octobre est adopté **à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Gwenaëlle MILON de son mandat de conseillère municipale en date du 23 octobre 2024 pour cause de déménagement.

DECISIONS DU MAIRE

➤ **2024-062 – MAPA Logiciel de gestion du cimetière**

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;

VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le devis n° DE240770 du 11/10/2024 de la société SIRAP S.A.S.U

VU les crédits disponibles

CONSIDERANT la nécessité de réaliser la migration du logiciel de gestion du cimetière et des données qui y sont liées afin de continuer à bénéficier de la maintenance et des mises à jour logiciel

DECIDE

Article 1 : La signature du devis DE240770 prévoyant :

- La migration logiciel et données : 600 € HT
- La formation relative à l'utilisation du logiciel de 750 € HT
- Le contrat de maintenance et hébergement annuel de 365 € HT

Article 2 : Les dépenses seront imputées aux articles 2051 et 6156

➤ **2024-063 – MAPA Logiciel exploitation cadastre**

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;
VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU les devis n° 1340MTL25 et 1340HBG25 de la société Inetum Software
VU les crédits disponibles
CONSIDERANT la nécessité de renouveler la maintenance et l'hébergement du logiciel concerné afin de répondre aux missions de la commune en matière d'urbanisme

DECIDE

Article 1 :

La signature du contrat de maintenance 1340MTL25 ;

- Montant annuel : 315,12 € HT
- A compter du 01/01/2025 pour un an
- Reconduction tacite sur une durée totale de 4 ans maximum

La signature du contrat d'hébergement 1340HBG25 :

- Montant annuel : 328,49 € HT
- A compter du 01/01/2025 pour un an
- Reconduction tacite sur une durée totale de 4 ans maximum

➤ **2024-064 – MAPA SOGELINK Logiciel d'information avant travaux**

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;
VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU le devis n° 445624 en date du 26/09/2024 de la société SOGELINK
VU les crédits disponibles
CONSIDERANT la nécessité de recevoir les déclarations d'intention de travaux des différents intervenants sur le domaine public communal

DECIDE

Article 1 :

La signature du devis n° 445624 prévoyant la fourniture d'un pack de 200 documents et divers services associés, pour un montant de 601.02 € TTC

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article 611

➤ **2024-065 – MAPA Contrat de maintenance des horodateurs**

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;
VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU la proposition de contrat de maintenance de la société Flowbird
VU les crédits disponibles
CONSIDERANT l'équipement actuel de la gare de Bréval constitué de 4 horodateurs fournis par la société Flowbird
CONSIDERANT le renouvellement récent du contrat de maintenance logiciel pour l'exploitation de ces horodateurs avec la société Flowbird
CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat de maintenance des horodateurs

DECIDE

Article 1 :

La signature du contrat de maintenance des horodateurs proposé par la société Flowbird dans les conditions suivantes :

- 973,00 € HT annuel par horodateur
- Durée de 1 an à compter du 17 novembre 2024
- Reconduction tacite de 1 an, pour une durée totale maximale de 3 ans

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article 611

DELIBERATIONS

➤ 2024-065 – Attribution de la médaille de la ville

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer la médaille de la ville à Mme Isabelle REZPKA et M. Casimir REZPKA.

Monsieur le Maire rappelle que la médaille de la ville a pour objectif de mettre en avant des citoyens dont le comportement est remarquable.

En l'espèce, Mme REZPKA est Présidente de l'antenne du Secours Catholique de Bréval depuis plusieurs années et son investissement, tout comme celui de son époux, au sein de cette association, sont particulièrement importants.

Par leurs actions et leur engagement, Mme et M. REZPKA ont à de nombreuses reprises participé au soutien de personnes en difficultés ; cet engagement dépasse d'ailleurs le cadre de leur activité associative : à titre d'exemple, suite au malheureux sinistre dont a été victime l'une de leur voisine, ils l'ont accueillie à leur domicile pendant plusieurs mois.

En conséquence, afin d'exprimer la gratitude et la reconnaissance de la commune envers ces citoyens particulièrement exemplaires, M. le Maire propose d'attribuer la médaille de la ville à Mme Isabelle REZPKA et M. Casimir REZPKA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 15 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre**

AUTORISE Monsieur le Maire à remettre la médaille de la ville à Mme Isabelle REZPKA et M. Casimir REZPKA.

➤ 2024-066 – Création d'une commission cimetièrè

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le cimetière de Bréval ne dispose pas à l'heure actuelle de règlement intérieur.

Il apparaît nécessaire de mettre en place ce règlement afin de faciliter la gestion, harmoniser les pratiques, et éventuellement protéger la commune et les usagers.

Monsieur le Maire propose en conséquence de créer une commission « Cimetière » qui sera en charge des travaux préparatoires et de la réalisation d'un projet de règlement intérieur.

Ce règlement sera ensuite soumis aux membres du conseil municipal pour modification/approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

ADOPTE les décisions suivantes :

Article 1 : la commission municipale « cimetière » est créée et comportera 4 membres

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne comme membres :

Christian FOUCAULT
Maryse MAUGUIN
Jean-Pierre SIMENEL
Jean-Yves SEILLE

➤ 2024-067 – Désignation de délégués

Monsieur le Maire rappelle que Madame Gwenaëlle MILON a remis sa démission du Conseil Municipal. Considérant que Madame Gwenaëlle MILON avait été désignée comme membre titulaire du SIVOS Bréval Neauphlette, et suppléante du SIVU, du SIVSCP et du SICOREN

Vu le CGCT et notamment son article L2121-33 instaurant que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres délégués ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, Considérant qu'il convient de désigner au vu des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués des EPCI ou Syndicats de Communes :

- SIVOS : 5 Titulaires

- SIVU : 2 Titulaires et 1 suppléant
 - SIVSCP : 3 Titulaires et 3 Suppléants
 - SICOREN : 2 Titulaires et 2 Suppléants
- Vu** l'article 2121-21 du CGCT
Vu les candidatures recueillies

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret

DESIGNE Annie ZACCHERINI comme membre titulaire du SIVOS

DESIGNE Julie FLAMAND comme membre suppléant du SIVSCP

DESIGNE Mylène MOREAU comme membre suppléant du SICOREN

DESIGNE Jean-Yves SEILLE comme membre suppléant du SIVU

➤ 2024-068 – Annule et remplace 2024-060 Sollicitation contrat rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Les diagnostics de performance énergétique des logements communaux, réalisés en 2023 ont abouti au classement suivant : 1 en catégorie E, 6 en catégorie F et 2 en catégorie G. Afin de nous mettre en conformité avec la législation, de participer au mouvement national d'économie d'énergie, et de préserver le capital de la commune, il apparaît nécessaire de procéder à des mesures correctives.

Pour autant, le chiffrage prévisionnel réalisé par M. PRAS, de la société ARBANE, chargé de l'étude et de la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation des logements communaux est établi ainsi :

- Concernant les logements situés rue de la Sergenterie, au nombre de 7, le montant prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 208 520,00 €
- Concernant les logements situés rue des écoles, au nombre de 2, le montant prévisionnel des travaux est établi à la somme de 279 276,96 €

Au vu du montant des travaux nécessaires, M. le Maire propose de n'engager à ce stade que la rénovation des logements situés rue de la Sergenterie.

D'autre part, depuis la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme en 2017, la commune a bénéficié d'un fort développement de sa population. Le groupe scolaire de Bréval, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire a vu l'ouverture, respectivement, de 2 classes et de 3 classes ces dernières années. Les locaux du groupe scolaire seront tous occupés à la rentrée prochaine. En conséquence, la commune souhaite aménager de nouveaux locaux pour répondre aux besoins périscolaires.

Au vu du caractère prioritaire de ces projets, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat pour les opérations suivantes :

- 1) Rénovation de logements communaux rue de la Sergenterie pour un montant de 239 798 € H.T, incluant les frais de maîtrise d'œuvre
- 2) Acquisition et aménagement de nouveaux locaux périscolaires pour un montant de 244 306 € H.T, incluant les frais de maîtrise d'œuvre

Le montant total des opérations s'élève à 484 104 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du

GESTION / FINANCES

- Liquidités au 08/11/2024 : 818 184 € (Maison médicale exclue)
- Inquiétude pour le triennal 2025. A priori, il ne démarrera pas en 2025
- Point sur l'investissement : la presque totalité des projets d'investissements a été mené à bien. Quelques bonnes surprises, notamment sur les frais d'achat des bâtiments qui sont beaucoup moins élevés que ce que nous avons budgété.
- Rencontre avec un représentant de l'Etat concernant des subventions proposées aux communes pour différents dispositifs : différentes propositions de subventions de l'Etat ont été proposées à la CCPIF sur différents domaines

URBANISME

- Le bureau de vente relatif au projet immobilier « Parc des Moissons » a été mis en place
- Les travaux de l'Intermarché se poursuivent

BATIMENTS MATERIEL

- Pas d'avancés sur le dossier des assurances

VOIRIE

- Travaux des arrêts de bus de la Butte : démarrage fin novembre
- Vote de la subvention amendes de police le 21 novembre
- Engazonnement du cimetière du haut sur les allées : il va être réalisé par les agents communaux. Le passage entre les colombariums actuellement en gravillon doit être aménagé afin de faciliter l'accessibilité
- Travaux place du Maréchal Leclerc : le département a fait intervenir une entreprise pour la réparation de la voirie suite à l'apparition de faïençage
- Rue René Dhal : des tampons sont cassés, par mesure de précaution, des plots de signalements ont été installés par la commune en attendant leurs réparations.

ENVIRONNEMENT

- Tri des déchets :

CCPIF: Remise des composteurs le samedi 16 novembre de 9h à 11h devant et dans la salle polyvalente
Accueil uniquement des personnes qui ont réservé leur composteur
Formation 1/4 h / 20 minutes

- Poubelles : ordures ménagères / verres / papier, carton...

Faire une demande sur le site de la CCPIF

Poubelles gratuites et livrées à domicile par la CCPIF

- Pierreval va procéder au remplacement de 3 arbres morts. Un devis pour la remise en état des espaces verts est en cours de réalisation. Des litiges existent entre le promoteur du lotissement et l'association syndicale libre sur la prise en charge de ces frais.

FETES ET ANIMATIONS

- Réunion de la commission "Fêtes et Animations" pour préparer les festivités de novembre à janvier le mercredi 6 novembre à 17h à la mairie
- Commémoration du 11 novembre : départ à 11h30 de la mairie en direction du monument / Pot ensuite à la salle des fêtes
- Défilé des lumières : mardi 3 décembre RV 17h30 devant la salle polyvalente sur inscription
- Noël des enfants : samedi 14 décembre à la salle des fêtes sur inscription
- Les nouvelles illuminations commandées cette année sont arrivées

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin municipal annuel : 5350 € de recettes publicitaires à ce jour. Les articles doivent être communiqués pour le 18 novembre.
- Date à trouver pour faire une photo pour le trombinoscope.
- United Riders a lancé une campagne de dons pour l'Espagne. La commune aurait jusqu'au 20

- contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- À mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 338 872 € pour un montant plafonné à 484 104 €
- **DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Christophe PRAS de la société ARBANE, est chargé de la maîtrise d'œuvre des opérations de rénovations des bâtiments communaux, et Mme Nathalie MOURIES MARTIN, de la société SAS Atelier d'Architecture MOURIES MARTIN est chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre du chantier d'aménagement des locaux périscolaires

➤ 2024-069 – Modification adressage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

Par délibération 2024-036 du 7 juin 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et nommé une commission dédiée à la réalisation de cette mission.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par délibération 2024-041 du 5 juillet 2024, de nombreuses voies de la commune ont été nommées suite au travail de la commission Adressage.

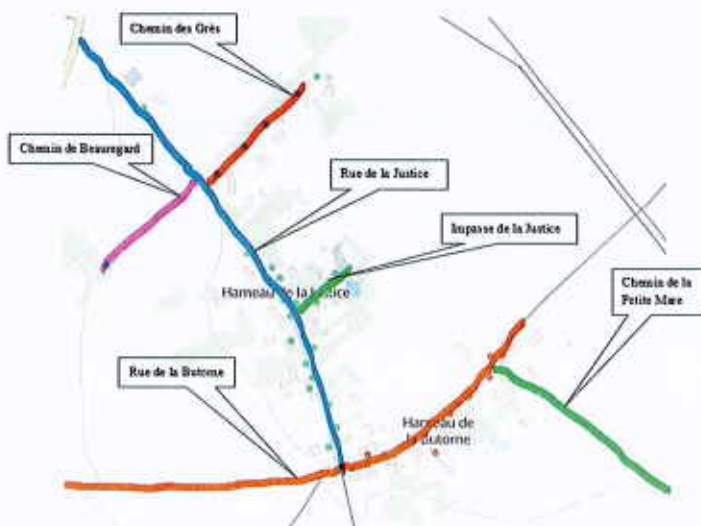
Une voie, située au hameau de la Butorne a été oubliée.

Il convient donc de lui attribuer un nom

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

NOMME le chemin (Anciennement Chemin n°23) se situant au hameau de la Butorne : « Chemin de la Petite Mare »

Conformément au plan ci-après



- Réunion le 5 décembre

ASSOCIATIONS

- FCPBL : loto du 9 novembre
- ALGD : salon arts et artisanat vote samedi 14h / Pot et remise des récompenses samedi 18h30
- Bréval agri : loto du 23 novembre
- Club de l'amitié : marche pour le téléthon samedi 23 novembre
- Salon arts et vins : 23 et 24 novembre
- Telestongène : 30 novembre et 1er décembre Ouverture chorale église
- Paroisse : 7 décembre ST Nicolas : déambulations dans les rues de Bréval
- Paroisse dimanche 8 décembre : marché de Noël
- Opération brioches : Bons résultats malgré une petite baisse, 1590 € contre 1700 € en 2024

QUESTIONS DIVERSES

- Christian FOUCAULT : serait-il possible d'installer une horloge sur la face rue du Hamel de l'église ?
M. le Maire indique qu'un devis sera demandé.
Un éclairage serait-il possible au niveau du parc à moutons ? La encore un devis sera réalisé
- Julie FLAMAND : a priori, le train de 19h30 supprimé à Bréval devrait être remis en place en décembre.

Heure de clôture du conseil municipal : 21h25

Date de la prochaine réunion de conseil : 6 décembre 2024

FEUILLET DE CLOTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Convocation du 4 novembre 2024

PRÉSIDENCE : Thierry NAVELLO

PRÉSENTS : Julie FLAMAND, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : René LANNOU (Procuration donnée à Jean-Pierre SIMENEL), Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

SECRETARE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2024-065 – Attribution de la médaille de la ville

2024-066 – Création d'une commission cimetière

2024-067 – Désignation de délégués

2024-068 – Annule et remplace 2024-060 Sollicitation contrat rural

2024-069 – Modification adressage

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN



novembre pour recevoir les dons.

MISSION LOCALE :

- RAS

ACTION SOCIALE :

➤ **Agent de convivialité** : Léa a donc commencé ses missions
Visites / Appels téléphoniques
Sorties cinéma
Jeux de société

➤ **Bus santé** : Pour des raisons techniques liées à notre prestataire, le Département n'est plus en mesure d'assurer l'activité de téléconsultation sur le Bus Santé pour le moment.

Prochaines dates : jeudi 14 novembre (consultations gynécologiques) et 28 novembre

➤ **Bus Insertion** : pas avant janvier 2025

➤ **Bus PMI** : 1/2 journée : 13/11 et 11/12 / journée : 27/11

➤ **CCAS** : distribution des colis à partir du lundi 25 novembre pour les livraisons à domicile
Remise à la salle des fêtes mardi 26 novembre à partir de 14h pendant le goûter animé par DJ Patrick

➤ **Ateliers numériques** gratuits sur inscription à la salle polyvalente les Mardi 19 novembre MATIN 9h/12h / Jeudi 21 novembre MATIN 9h/12h / lundi 25 novembre MATIN 9h/12 / mardi 26 novembre MATIN 9h/12h / jeudi 28 novembre TOUTE LA JOURNEE (avec repas commun le midi) 9h/12h et 14h/17h

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

- Réunion le mardi 26 novembre du conseil communautaire
- Beaucoup de dysfonctionnements sont constatés par des délégués dont le Maire de Bréval. Plusieurs dossiers de différentes natures ne sont pas menés à leurs termes.

MARPA :

- Réunion le jeudi 17/10 pour faire le bilan de l'année

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- Pas de dysfonctionnement. 2 familles ont fait une demande pour avoir accès au centre de loisirs en décembre : cela n'est pas possible financièrement et matériellement.

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Réunion du conseil syndical : jeudi 21 novembre

SIVSCP

- Problème de gestion de l'éclairage constaté. Doit être réglé avec le club de football

SICOREN

- RAS

SEY

- La commune reste dans le groupement d'achat pour 2025